

Coordination des planifications éoliennes des cantons de Vaud et de Neuchâtel : Récapitulatif de l'accord du 28 septembre 2012

Annexe au communiqué du 23 octobre 2012

Site de Grandevent : pas de modifications demandées par Neuchâtel.

Site de Grandsonnaz : deux mâts (no. 2 et no. 6) sont supprimés et un troisième (no. 3) est déplacé selon le plan ci-dessous.



Site de Provence : 11 éoliennes sur 27 sont supprimées de la planification vaudoise, soit les mâts :

NE-V-PRO-22
NE-V-PRO-21
NE-V-PRO-18
NE-V-PRO-20
PRO-22
PRO-21
PRO-19
PRO-18
PRO-17
PRO-20
NE-V-PRO-17

Annexe: carte des suppressions de mâts du site de Provence (cercles blancs = mâts supprimés; vert = périmètre IFP du Creux du Van).

